

LA BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Nous publions d'autre part le cinquante-cinquième rapport annuel de cette institution financière, présenté aux actionnaires le 6 courant.

Il ressort du rapport des directeurs que le nombre des comptes ouverts est en augmentation de 1,730 sur celui de l'exercice précédent et que la moyenne des sommes dues aux déposants est de \$225.56 contre \$215.11 en 1900. Ces chiffres signifient quelque chose quand on les rapproche du nombre total des déposants qui est de 58,121 et du total des dépôts qui s'élève à \$13,119,646.86.

Comme on le voit d'après la moyenne des comptes, c'est principalement à la petite épargne que s'adresse cette institution, comme c'est d'ailleurs pour elle qu'elle a été fondée.

Comme la petite épargne est sujette à retirer fréquemment une partie de ses dépôts, la banque doit toujours avoir un encaisse considérable, c'est pourquoi elle a dans ses coffres ou dans les banques une somme indiquée dans le rapport pour près de \$1,200,000. Les autres disponibilités se composent d'actions, de débetures, d'obligations des gouvernements et des municipalités d'une réalisation facile et peu sujettes à des fluctuations, par conséquent de tout repos. C'est la sécurité que trouvent les déposants qui fait que la petite épargne porte volontiers ses économies dans cette Banque qui d'ailleurs mérite bien la confiance du public.

Il est une autre sorte de placement que fait également la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. Elle prête, en effet, à court terme et même à demande, mais contre des titres de tout premier ordre seulement.

En un mot, dans cette institution il n'est fait aucune opération qui puisse mettre en péril les fonds de ses déposants.

Ses bénéfiques nets ont été, l'an dernier, de \$141.130.95. Après paiement de deux dividendes et d'un bonus aux actionnaires et l'achat d'une propriété au coût de \$20.000 pour l'établissement d'une nouvelle succursale, on a pu ajouter au crédit du compte de profits et pertes qui est de \$125.751.57.

La Banque n'a plus à ajouter à son Fonds de Réserve qui, comme nos lecteurs, doivent le savoir est du même montant que le capital payé de la banque, soit \$600.000.

A TRAVERS LE COMMERCE

A sa dernière assemblée au Monument National, l'Association des Épiciers s'est occupée de l'organisation de son pique-nique annuel, dont la date sera fixée ultérieurement.

Voici les noms des présidents des divers comités : MM. J. A. Dionne, pour la danse ; F. Bigaouette et A. D. Fraser, pour les souscriptions ; A. W. Farrell, pour les jeux ; A. O. Galarneau, pour les impressions ; N. Chartrand, pour le banquet, N. Lapointe, échevin, pour les chemins de fer ; l'échevin R. Turner, pour les réceptions.

Voici les noms des membres du comité exécutif : E. Upton, A. Dionne, P. O'Brien, T. Kinsella, A. Laurendeau, O. Champagne ; les échevins Vallières, Larivière et Ricard.

Le banquet sera donné sur le terrain même du pique-nique.

Cette année, l'association se chargera elle-même de la publication du programme qui, auparavant, était fait à l'entreprise. Comme le produit de la publicité donnée par les maisons de gros et fournisseurs de l'épicerie rentrera dans la caisse de l'association, les donateurs et les membres de l'association en auront, les uns plus de satisfaction ; les autres, plus de profit.

M. A. O. Galarneau a demandé que le secrétaire donne copie des minutes de l'assemblée à la presse. M. Galarneau a été fort bien inspiré, car pour que l'Association des épiciers se développe et prospère, la publicité des journaux lui est indispensable. Nous sommes heureux de constater ce mouvement et nous espérons que, dorénavant, nous recevrons régulièrement, comme cela se passait du temps de l'ancien secrétaire, une copie des minutes de chaque assemblée.

L'assemblée a adopté une résolution félicitant M. S. Baudin C. R. de sa nomination à la dignité de Bâtonnier du barreau de Montréal.

L'Association des Épiciers a décidé de faire exécuter un groupe de portraits de ses officiers et membres : c'est une excellente idée et qui ne peut que favoriser la propagande. Nous aimerions à voir tous les épiciers de Montréal faire partie de l'association d'abord et du groupe, ensuite.

Tous les membres de l'association sont priés d'aller poser individuellement chez M. J. A. Dumas, photographe, angle des rues Saint-Laurent et Vitré, afin qu'on puisse, à bref délai, les réunir en groupe.

L'assemblée a été ajournée au 15 mai courant.

Utilisation des déchets de caoutchouc : On peut fabriquer une colle ou un enduit hydrofuge avec des débris de caoutchouc. Parmi les divers procédés indiqués pour cela on peut citer celui de Anderson (the Lodge, Clayton), de Manchester, dont voici le principe :

Les résidus de caoutchouc vulcanisé sont pulvérisés et mélangés avec du sulfure de calcium et du goudron de naphte. Le mélange est chauffé en vase clos de 12 à 60 heures à une température à laquelle le sulfure de calcium se combine avec le soufre du caoutchouc, abandonnant ce dernier en solution. On distille sous pression réduite pour éliminer le plus possible de goudron.

Le produit extrait est malaxé par des cylindres chauds et traité avec l'eau bouillante qui enlève le reste du goudron. On dissout ensuite le caoutchouc dans un de ses solvants ordinaires. On peut employer d'autres composés alcalins que le sulfure de calcium, et d'autres solvants, bouillants vers 150° c.

La fête annuelle des commis-épiciers sera célébrée par un grand pique-nique, à Carillon, le 6 juillet prochain. Deux trains spéciaux partiront de la gare Windsor, à 7.45 et 8.00 hrs a. m., pour se rendre à Pointe Fortune, en passant par Vaudreuil, Hudson, Rigaud, etc. Un bateau attendra les excursionnistes là bas, pour les transborder à Carillon.

On n'a pas encore fait le choix d'un terrain à Carillon, M. J. B. E. Poirier, le trésorier, a informé l'association à sa dernière assemblée qu'il a eu une entrevue avec M. Shepherd à ce sujet et qu'il aura une réponse définitive très prochainement.

Une délégation composée de MM. Martineau, président général ; J. B. E. Poirier, trésorier ; Martel, président du comité de la danse ; Dubord, président du comité du banquet ; Robichaud, président du comité des jeux, et H. Sauriol, président du comité des impressions, doit se rendre à Carillon pour conclure tous les arrangements nécessaires avec les autorités de l'endroit. Cette délégation devra faire le choix d'un terrain, fixer les termes du banquet, et choisir un endroit propice pour le programme de danse qui sera exécuté. Elle devra être en état de faire un rapport à une as-